Les missions des personnels administratifs dans les EPLE

Les réformes du service public se succèdent depuis de nombreuses années et les projets touchant les établissements publics locaux d'enseignement ne manquent pas.

Les lois de décentralisation d'août 2004, d'orientation pour l'école de 2005 et la charte des pratiques de pilotage ont contribué à modifier le paysage des EPLE.

Cette dernière étape de décentralisation, le renforcement de l'autonomie des établissements, la contractualisation de ses moyens, avec l'autorité académique notamment, le développement de pôles administratifs et la réforme de la carte comptable conduisent à une évolution sensible des missions des personnels.

Ces évolutions doivent être comprises et analysées. Sont-elles inéluctables, répondent-elles à des besoins réels ? Quelles en sont les conséquences quant au dimensionnement de l'EPLE ?

Si cela constituait une avancée pour le service public et l'organisation des EPLE, nous ne pourrions qu'y souscrire. Malheureusement cela se fait dans un contexte de suppressions de postes et sert d'alibi et d'instrument pour des retraits d'emplois.

Pour les secrétariats administratifs, les missions se sont considérablement étendues. Le courrier électronique et la multiplication des applications nationales devant être maîtrisées ont alourdi le travail quotidien.
A cela s'ajoutent des opérations délicates qui ont des incidences financières lourdes - saisie des Heures Supplémentaires et des vacations - ou des opérations sensibles comme les demandes de remplacement.
Le transfert croissant de taches notamment en ce qui concerne les examens pèse sur les secrétariats.
On constate une multiplication des initiatives à destination des familles dans le cadre de politiques spécifiques de recrutement des élèves liées à la fin de la carte scolaire, dont l'organisation et la gestion reposent en partie sur les collègues.

Les tâches évoluent et exigent une technicité et une polyvalence accrues mais la requalification des emplois que nous revendiquons n'est pas effective alors qu'elle est indispensable pour prendre en compte la réalité du travail assumé.

Pour les services d'intendance : la mise en place de structures surdimensionnées éloigne les actes de gestion de l'usager et compromet les relations établies dans la communauté éducative.
Le doublement des masses financières gérées spécialise toujours plus les agents comptables alors que ce n'est qu'une partie de leur travail. Cela conduit à la déconnexion de la mission comptable du fonctionnement des EPLE mais ne sécurise pas, de facto, les procédures financières.

Quel est le sens de la mission comptable dans les EPLE ?
Pour le SNASUB la réponse est claire : pérenniser la fonction financière en garantissant un bon fonctionnement financier au plus près des usagers dans le but de répondre aux besoins du service public d'éducation en partant de l'unité de base sur le plan pédagogique : l'établissement.
C'est ce que nous défendons sur le plan syndical.

Nous ne pouvons cautionner une façon de gérer les EPLE qui tourne le dos à l'intérêt des personnels, des usagers et du service public d'éducation.
Il faut mesurer le gâchis humain que représente le fait de retirer la comptabilité à des comptables et à des équipes confirmées qui n'ont pas démérité.

Pourtant la question de fond concerne les dotations en personnels. Nous touchons là le nœud du problème : comment demander aux collègues de faire plus -sans vraiment gagner plus !- de faire mieux, sans jamais aborder la question, pourtant cruciale, des personnels, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif ?

Tous ces projets ministériels visent à réaliser de substantielles économies d'emplois statutaires en mutualisant les services et les missions. Quel avenir pour les missions des comptables, des gestionnaires, des services financiers ? Quel avenir pour les missions des collègues des secrétariats de personnels de direction ?

Pour nous la défense et l'amélioration du service public est indissociable de la défense des statuts et des conditions de travail de ses personnels.